

# AVIS PUBLIC



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*, sur une demande approuvant pour le bâtiment projeté aux 1201 à 1215, Place Phillips, une dérogation permettant la construction d'un bâtiment ne respectant pas les conditions prévues pour la hauteur maximale et l'aménagement d'un débarcadère pour véhicule automobile situé en partie en cour avant, et ce, notamment en dérogation aux articles 10 et 381 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1194869005];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mardi 7 mai 2019, à 18 h 30, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Montréal, le 19 avril 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
Domenico Zambito, avocat

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*